



**MINISTÈRE
DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Document de position commune aux 3 États membres et aux 9 Régions Ultrapériphériques

Dans le cadre de l'actualisation
du partenariat stratégique de la
Commission européenne avec les Régions
Ultrapériphériques et de l'adoption de la
communication pour ces régions

19 janvier 2022

LES GOUVERNEMENTS DES ETATS MEMBRES DES RUP



AVEC LA COLLABORATION DES GOUVERNEMENTS RÉGIONAUX, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES CONSEILS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX DES RUP



SOMMAIRE

- 04 **Mot du Ministre des Outre-mer Français**
- 06 **Mot du président de la Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques**
- 08 **Introduction**
- 17 **Agriculture / développement rural**
- 19 **Économie Bleue / Pêche**
- 21 **Emploi et cohésion sociale / éducation et mobilité**
- 23 **Santé**
- 25 **Connectivité numérique**
- 27 **Transports**
- 29 **Transition écologique / Déchets / Economie circulaire**
- 31 **Relance économique post-COVID**
- 33 **Recherche et Innovation**
- 34 **Aides d'Etat**
- 36 **Insertion régionale**
- 37 **Migrations**
- 38 **Sujets institutionnels**

Mot du Ministre des Outre-mer Français



Placée sous le signe de l'appartenance, la puissance et la relance, la Présidence Française du Conseil de l'Union européenne qui a débuté le 1^{er} janvier 2022 a souhaité mettre les Régions ultrapériphériques (RUP) au cœur de son programme officiel et faire aboutir des projets et des textes relatifs à ces régions. Les RUP sont en effet des territoires qui répondent aux ambitions portées par la France pour l'Union européenne. Parallèlement, l'Union européenne a une responsabilité dans la réponse aux défis économiques, sociaux et écologiques auxquels les RUP doivent faire face.

L'appartenance : les RUP sont des atouts pour favoriser une appartenance à l'Union européenne à travers tous les océans et porter un imaginaire européen commun au-delà des frontières continentales. Pour assurer ce sentiment d'appartenance, il est crucial que l'Union européenne soit aussi un atout pour les RUP, en continuant d'y déployer une politique de cohésion ambitieuse et en adaptant les normes dans tous les domaines où cela s'avère nécessaire.

La puissance : afin d'assurer la promotion des valeurs et des intérêts de l'ensemble de ses territoires dans un monde de plus en plus concurrentiel, l'Union européenne doit permettre aux RUP de moderniser leurs économies, de faciliter l'insertion régionale, de renforcer l'égalité entre chacun et de prendre avec succès le tournant des transitions écologique et numérique. Je souhaite que l'ambition d'une Europe tournée vers le progrès que la France porte se traduise aussi dans les RUP.

La relance : la crise sanitaire a prouvé l'importance de l'Union européenne pour assurer la protection des populations et des économies. Elle a toutefois également souligné les fragilités et l'isolement des RUP. Alors que ces régions et leurs habitants font face à la multiplicité des catastrophes naturelles, à la baisse du tourisme ou encore à des défis environnementaux sans précédents, la Présidence Française du Conseil de l'Union européenne tient à favoriser le renforcement économique de ces régions.

Aussi, la Présidence Française du Conseil de l'Union européenne accueille très favorablement la volonté de la Commission de renouveler sa stratégie à l'égard des RUP. Elle partage la vision d'une prochaine communication très opérationnelle dont les propositions viendront répondre à ces enjeux.

L'Espagne, la France et le Portugal et leurs régions ultrapériphériques ont souhaité mener à nouveau un travail en commun pour identifier les freins de la réglementation et les manques des stratégies européennes qu'il s'agit de lever ou de combler pour accélérer le développement durable de ces régions, accroître les opportunités pour leurs habitants et assurer la sécurité de tous.

Ces échanges s'inscrivent dans le cadre des différents travaux préparatoires menés en 2021 pour faciliter le travail de la Commission dans la publication d'une nouvelle stratégie RUP en 2022 : des groupes de travail thématiques menés par l'unité RUP de la DG REGIO, à la déclaration finale des présidents des RUP présentée le 19 novembre aux Açores.

Ce travail nous permet de présenter aujourd'hui un document commun aux neuf RUP et aux trois Etats-membres. Ce document se veut ambitieux et partagé. Replacé dans un cadre stratégique, ce document couvre tous les domaines et permettra de faire des régions ultrapériphériques des laboratoires du futur de l'Europe à l'horizon 2030.

L'Europe « à taille humaine » souhaitée par le Président de la République française, trouve toute son expression dans les régions ultrapériphériques.

Bonne lecture !

Sébastien LECORNU,
Ministre des Outre-mer

Mot du président de la Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques



La Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques, regroupant les neuf Régions Ultrapériphériques (RUP) européennes, travaille depuis de nombreuses années pour la défense des intérêts de nos régions, dont le statut est reconnu à l'article 349 du TFUE.

Les contraintes structurelles auxquelles nos territoires font face rendent nécessaire l'adaptation des politiques européennes. Cela constitue l'essence-même de l'article 349.

La future stratégie partenariale entre la Commission européenne et les RUP est une occasion de déployer des outils performants au service d'une meilleure intégration des RUP dans l'ordre juridique européen. Ces outils doivent permettre aux RUP de tirer profit de leur statut européen, de leur appartenance au marché intérieur tout en valorisant leurs atouts, leurs positions géostratégiques et leurs liens historiques et économiques au sein de leurs bassins respectifs.

Des défis importants attendent les RUP dans les prochaines années. Nous sommes concernés au premier plan par la mise en place des nouveaux paradigmes de l'Union européenne pour « une Union plus verte et plus numérique ». Nos territoires ont les capacités de s'inscrire pleinement dans ces nouvelles priorités qui devront constituer des leviers de la réorientation de nos modèles de développement à partir de nos atouts. **Nous ne pourrions atteindre ces objectifs ambitieux sans une véritable politique d'adaptation prenant en compte nos besoins, nos spécificités, ainsi que nos valeurs ajoutées à la construction européenne.**

La présente position commune entre nos neuf territoires, la France, l'Espagne et le Portugal, invite la Commission européenne à être au rendez-vous de son ambition pour l'ultrapériphérie, l'économie bleue, la lutte contre le changement climatique et la valorisation de la biodiversité. Nous devons poursuivre le travail

concerté, à partir de notre volonté commune de donner pleine application à l'article 349, notamment dans ce contexte marqué par une pandémie sans précédent.

La Martinique assure la présidence de la Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques, en même temps que la présidence française du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2022. C'est une occasion toute trouvée pour travailler sur des solutions adaptées pour nos pays, terres d'Europe dans les bassins Caraïbe, Atlantique, Indien et Américain.

Saisissons cette opportunité pour faire émerger ensemble les réponses aux défis de notre temps.

Serge LETCHIMY

Introduction

Les régions ultrapériphériques (RUP) sont des territoires porteurs de nombreuses opportunités pour l'Union européenne. Les politiques européennes doivent permettre de soutenir leur potentiel et leur croissance, tout en renforçant la cohésion économique et sociale entre et sur les territoires. Ainsi, la France, l'Espagne, le Portugal et les neuf RUP européennes attachent une grande importance au renouvellement de la stratégie européenne relative à l'ultrapériphérie, par la Commission, pour l'adapter au nouveau contexte européen marqué par les conséquences de la pandémie de Covid-19 et par les enjeux de transition numérique et écologique.

Le renouvellement de cette stratégie est une opportunité pour faire des régions ultrapériphériques des laboratoires de politiques publiques intéressant l'ensemble du continent européen. La France, l'Espagne et le Portugal travaillent depuis de nombreuses années à la prise en compte des spécificités des RUP au sein de l'Union européenne et cherchent régulièrement à influencer les stratégies RUP de la Commission.

La France, l'Espagne, le Portugal et les neuf RUP soulignent que la stratégie qui prendra la suite du cadre élaboré en 2017 « les régions ultrapériphériques et l'UE : un partenariat privilégié, renouvelé et renforcé », doit répondre de manière opérationnelle aux contraintes structurelles et permanentes auxquelles sont confrontées les RUP, et qui sont reconnues au plus haut niveau juridique par l'article 349 du TFUE. A ce titre, la France, l'Espagne et le Portugal saluent le travail effectué par la conférence des Présidents des RUP (CPRUP) ayant conduit à la remise d'une déclaration politique conjointe porteuse de solutions concrètes lors de la XXVI^e CPRUP des 18 et 19 novembre 2021 à Ponta Delgada (Açores).

Le renouvellement de la stratégie de 2017 est nécessaire pour prendre en compte les nouvelles données géostratégiques comme le Brexit, et les nouvelles priorités de la Commission et des Etats membres : une Europe plus verte, plus numérique et plus juste dans un nouveau cadre financier pluriannuel, la nécessité de favoriser la reprise, la volonté de faire face aux difficultés du secteur agricole dans un contexte d'évolution de la PAC, notamment du POSEI, et de prendre en compte les fluctuations du marché de l'énergie. La stratégie de la Commission devrait donc proposer des pistes pour mieux adapter les politiques européennes aux RUP et aux défis auxquelles elles font face, notamment le chômage élevé, l'éducation et la formation de la jeunesse, la connectivité, les tensions migratoires, la cohésion économique et sociale, le changement climatique, ainsi qu'aux contraintes structurelles comme l'éloignement ou l'exposition aux risques naturels extrêmes (ouragans et éruptions volcaniques).

La France, l'Espagne, le Portugal et les neuf RUP considèrent que la prochaine stratégie RUP doit favoriser la cohésion et répondre aux contraintes des RUP dans les domaines suivants :

Moderniser le secteur agricole et le secteur de la pêche et de l'aquaculture

Introduction

L'agriculture et la pêche dans les RUP sont des secteurs fondamentaux, pourvoyeurs d'emplois, et qui façonnent un modèle de développement adapté aux spécificités territoriales, permettent d'assurer l'aménagement du territoire et sont essentiels à la sécurité alimentaire dans ces territoires insulaires, multi ou quasi-insulaires. L'importance des secteurs agricole et halieutique a été mise en exergue par la crise sanitaire du Covid-19. Leur développement doit permettre l'essor d'une offre locale en produits agricoles et piscicoles frais et diversifiés, contribuant ainsi à l'amélioration du système alimentaire et donc de la santé des populations.

Tirer pleinement parti des opportunités offertes par les mers et les océans jouxtant les Régions ultrapériphériques (océans Atlantique et Indien, mer des Caraïbes), constitue une priorité de premier plan pour l'avenir afin de développer des filières pourvoyeuses d'emplois bleus, par la valorisation des nombreux atouts naturels largement inexploités et par le renforcement de la compétitivité et de l'attractivité de ces régions.

La France, l'Espagne et le Portugal ainsi que l'ensemble des RUP rappellent l'importance du secteur agricole et de l'économie bleue pour le développement des territoires en termes de structuration de l'économie, d'emploi et de balance commerciale ainsi que le défi d'assurer la compétitivité de ces secteurs dans un monde globalisé. Il s'agit tout autant d'accompagner les filières d'exportation dans leur évolution, de soutenir les filières de diversification, de garantir la protection du secteur agricole dans les négociations internationales et d'assurer le renouvellement de la flotte de pêche, afin de concourir à la croissance économique et à la souveraineté alimentaire de ces régions. Ces flottes, même en mauvais état de conservation et de fonctionnalité, garantissent actuellement la survie des communautés côtières et contribuent à l'autonomie alimentaire des RUP.

Ces secteurs doivent être accompagnés dans le développement de solutions techniques, agronomiques ou organisationnelles pour faire face au changement climatique. Le secteur agricole doit être appuyé dans sa transition agro-écologique, dans le maintien ou la restauration de pratiques respectueuses de l'environnement et dans le développement d'une agriculture biologique tenant compte des spécificités des systèmes agricoles des RUP. La prévention et la réduction des pollutions d'origine terrestre (pesticides, hypersédimentation côtière, rejets des eaux usées et de plastiques) est un élément essentiel pour le développement du secteur agricole.

Ces secteurs sont aussi à la base du développement d'un système alimentaire durable permettant l'accès à une alimentation saine et à des prix abordables pour tous. Ainsi, la stratégie « De la ferme à la table » doit pouvoir pleinement se décliner dans les RUP.

Le soutien à ces secteurs est cohérent avec les objectifs du « Pacte vert européen », selon lequel il est essentiel de gérer la transition vers un système alimentaire plus durable, notamment en renforçant les efforts déployés par les acteurs de l'agriculture, de la ruralité et de la pêche pour lutter contre le changement climatique, protéger l'environnement et préserver la biodiversité.

Introduction

Afin d'assurer l'adéquation des politiques européennes et le développement de ces secteurs, tous les outils mobilisables (renforcement du POSEI et rehaussement du taux de cofinancement à 85%, deuxième pilier de la PAC, FEAMPA, adaptation des politiques phytosanitaires, politique commerciale) doivent être activés et le cas échéant adaptés afin de soutenir au mieux les RUP. En fonction du résultat des négociations dans le cadre de la Politique Commerciale, l'application de normes équivalentes aux productions en provenance des pays tiers pourra être considérée.

Favoriser l'accès à l'emploi et la cohésion sociale

Les RUP font face à d'importantes inégalités sociales et à un taux de pauvreté et de chômage¹ plus élevé qu'en Europe continentale. La France, l'Espagne, le Portugal et les RUP souhaitent prendre appui sur le socle européen des droits sociaux entériné lors du sommet social de Porto pour concevoir des mesures adaptées aux RUP dans la déclinaison des programmes et actions pour la période 2021-2027. La stratégie RUP doit permettre d'accompagner les régions dans le renforcement des politiques sociales.

L'Espagne, la France et le Portugal saluent le soutien apporté par l'Union européenne aux habitants des régions ultrapériphériques dans l'adaptation de leurs compétences aux nouveaux systèmes de production et aux nouvelles technologies, notamment à la numérisation de l'économie, par l'intermédiaire du Fonds social européen (FSE), du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et de Next Generation EU.

Toutefois, pour renforcer ce pilier social, la stratégie RUP doit cibler les groupes vulnérables ayant le moins d'opportunités, notamment les chômeurs et les jeunes et favoriser leur participation dans les programmes européens les concernant, qui relèvent de programmes communautaires (ERASMUS+) ou en gestion partagée (FSE+, FEDER). Certaines RUP font face à un exode massif des jeunes diplômés vers le continent en raison de l'éloignement, du manque d'infrastructures et manque d'opportunités sur le marché du travail local.

La France, l'Espagne, le Portugal et les neuf RUP attachent la plus grande importance à la politique de cohésion de l'Union et aux adaptations de celle-ci aux spécificités des RUP. Ces adaptations doivent être le noyau de la différence de traitement portée par la prochaine stratégie RUP. Les adaptations de la politique de cohésion devraient être proposées par la Commission dès la conception des textes et avant les négociations au sein du Conseil et du Parlement.

La stratégie RUP devra également proposer des solutions favorisant l'autonomisation des femmes dans les territoires et la lutte contre les discriminations à l'embauche que peuvent rencontrer les jeunes issus des régions ultrapériphériques sur le marché du travail.

¹ En 2018, selon Eurostat, le taux de chômage des jeunes (% des forces de travail âgées de 15 à 24 ans), était de 20,9% en France métropolitaine contre 61,1% à Mayotte, 55,2% en Guadeloupe, 50,3% à la Réunion, 39,2% en Guyane et 49,4% en Martinique. Le taux de chômage en Espagne est de 33,8% pour les jeunes de 15 à 24 ans, contre 38,6% aux Canaries, en 2018 ; Le taux de chômage est de 10% au Portugal pour les actifs de 16 à 34 ans, contre 17,6% à Madère et 18,4% aux Açores

Introduction

Le décrochage scolaire, l'illettrisme et la pauvreté restent particulièrement prégnants dans les régions ultrapériphériques. Ces phénomènes ont un impact réel sur les inégalités sociales (échec scolaire, chômage, difficultés d'accès aux soins etc.) auxquelles les RUP sont confrontées.

La France, l'Espagne, le Portugal et l'ensemble des RUP soulignent le besoin en formation – notamment supérieure – en emploi et en solution de mobilités pour les jeunes, notamment ceux qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, et qui souffrent de la faiblesse des opportunités liée à l'étroitesse du marché. Une levée des freins périphériques d'accès à l'emploi et une adéquation des formations avec les besoins des entreprises s'avèrent indispensables dans les RUP.

La prochaine stratégie RUP doit fournir des éléments concrets visant à améliorer la formation tout au long de la vie, le développement des compétences numériques et la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme. Les politiques européennes déclinées dans les RUP doivent mettre l'accent sur la lutte contre le chômage, notamment chez les jeunes, les plus de 55 ans et les femmes. La France, l'Espagne, le Portugal et les RUP rappellent que les politiques européennes peuvent aussi promouvoir l'autonomisation des femmes et combattre les discriminations. La France, l'Espagne et le Portugal, ainsi que l'ensemble des RUP insistent sur la nécessité d'intégrer l'attention requise par les migrants, notamment les mineurs non accompagnés, dans les programmes européens, en raison du défi que la prise en compte de leurs problématiques représente pour les administrations et les services publics.

Ces objectifs sont alignés sur la stratégie européenne en matière de compétences en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience. Celle-ci fixe des objectifs quantitatifs ambitieux en matière de perfectionnement (amélioration des compétences existantes) et de reconversion (formation à de nouvelles compétences) à atteindre au cours des 5 prochaines années. Le renforcement de la cohésion sociale est également cohérent avec les priorités d'intervention du FSE+ sur le programme 2021-2027. Dans le contexte de l'année européenne de la jeunesse en 2022, la France, l'Espagne, le Portugal et les RUP accueilleront avec intérêt les propositions d'évolution des politiques concernant la jeunesse.

Garantir l'insertion régionale et l'accessibilité des territoires

A distance du continent européen, les RUP s'intègrent dans des environnements régionaux particuliers en coopérant avec des pays souvent non membres de l'Union européenne. Cette insertion régionale est nécessaire pour répondre de manière coordonnée aux défis zonaux ou mondiaux que représentent entre autres la gestion et le contrôle des flux migratoires, la concurrence sur les marchés internationaux, la protection de la biodiversité, la gestion des océans et le développement de l'économie bleue. Le renforcement de la coopération régionale des RUP peut également favoriser le développement économique et social de leurs zones géographiques respectives en permettant l'augmentation des échanges de biens et services. A cet égard, la France, l'Espagne, le Portugal et les RUP saluent les progrès d'Interreg tout en soulignant son besoin de synergies opérationnelles avec

Introduction

le nouveau cadre NDICI, et de manière générale avec les politiques et instruments extérieurs de l'Union européenne.

Une stratégie européenne spécifique pour chacun des bassins géographiques des RUP serait accueillie avec intérêt par les Etats et leurs RUP. Une telle stratégie devrait être basée sur un diagnostic préalable permettant d'identifier les principaux défis communs et fixant des objectifs spécifiques, qui tiennent compte à la fois des intérêts des RUP, de ceux des pays voisins et de ceux de l'UE dans son ensemble.

L'éloignement des RUP implique également d'adapter les politiques européennes de transport, afin de compenser les handicaps découlant de l'éloignement et de l'enclavement. La connectivité et la durabilité des transports sont l'exemple paradigmatique de la difficulté d'adapter des politiques conçues pour un territoire contigu et homogène à des îles, archipels et territoires très éloignés du continent européen.

Cependant, bien que la Commission ait repris l'idée d'approches « sur mesure » dans sa dernière communication, elle ne l'a pas suffisamment développée dans les politiques où elle est nécessaire. Cette approche devrait permettre de mieux intégrer la dimension RUP dans la prochaine révision du règlement relatif au réseau transeuropéen de transport (RTE-T) et sa déclinaison financière (MIE). Dans la même volonté d'adaptation des politiques européennes pour une déclinaison efficace dans les RUP, et dans l'esprit de l'article 349 du TFUE, l'impact économique et social sur les RUP des mesures concernant les transports dans le paquet « fit for 55 » devrait être mesuré et des propositions de compensation devraient être envisagées. De même, la France, l'Espagne, le Portugal, et les RUP demandent à la Commission une déclinaison adaptée de la « stratégie de mobilité durable et intelligente » présentée le 9 décembre 2020.

Assurer la relance et la compétitivité

La crise sanitaire et ses importantes conséquences économiques et sociales ont mis en évidence la dépendance des RUP vis-à-vis de l'extérieur, leurs fragilités économiques et la nécessité d'augmenter leur degré d'autosuffisance dans tous les secteurs. L'étude de la Commission européenne sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les régions ultrapériphériques d'octobre 2021 démontre que dans les îles Canaries, le PIB a diminué de 20 % en 2020 alors que la baisse en Espagne n'était que de 10,8%. L'activité économique des RUP françaises a diminué de 18 à 28 % durant la période de mars à mai 2020, tandis qu'en France, la plus forte baisse du PIB était de 18,6 % au deuxième trimestre 2020. La France, l'Espagne et le Portugal, ainsi que les RUP saluent la mise en œuvre rapide de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) mais insistent sur la nécessaire réalisation d'investissements, ciblant notamment les équipements structurants, pour soutenir la compétitivité, la croissance et la création d'emplois. La relance économique nécessite en effet de pérenniser la solidité des entreprises des RUP et de rechercher les technologies et relais de croissance qui permettront de conquérir des parts de marchés et de créer de la richesse. En dépit d'une hausse marquée ces 20 dernières années, les dépenses intérieures de recherche et développement (R&D) rapportées au PIB,

Introduction

restent relativement faibles dans les RUP, comparativement aux autres régions européennes.

La compétitivité des entreprises repose également sur d'autres facteurs tels que la gouvernance, la bonne gestion stratégique, l'accès au financement, les capacités d'exportation ou le maintien d'aides publiques adaptées. Dans le domaine industriel, la voie de la durabilité promue par la nouvelle stratégie industrielle de l'Union constitue un défi particulièrement complexe pour les petites entreprises opérant dans les RUP qu'il convient de prendre en compte.

La France, l'Espagne et le Portugal saluent la mise en place de dispositifs exceptionnels relatifs aux aides d'Etat pendant la crise sanitaire, dont l'encadrement temporaire récemment prolongé jusqu'en fin juin 2022. Ces dispositifs exceptionnels montrent que des adaptations sont possibles dans la gestion des aides d'Etat. De manière plus générale, le cadre des aides d'Etat devrait mieux prendre en compte les défaillances de marché dans les RUP et mieux intégrer les surcoûts structurels et massifs auxquels sont confrontées ces régions.

Le secteur touristique est une activité économique transversale qui a une incidence majeure sur la croissance économique, sur l'emploi et sur le développement des régions. La chaîne de valeur de ce secteur se compose principalement de quatre éléments clés étroitement liés : le transport, l'hébergement, l'expérience et l'intermédiation. Il est au cœur de la plupart des économies des RUP, tant par sa contribution directe au PIB régional que par sa capacité à générer et maintenir, directement ou indirectement de l'emploi, notamment pour la jeunesse locale. Il exerce un effet d'entraînement important sur d'autres secteurs de l'économie. Avec la crise sanitaire du COVID-19, le secteur touristique a subi une récession brutale et sans précédent de son activité.

La relance de ce secteur nécessite de repenser le modèle touristique traditionnel en valorisant mieux la biodiversité et l'équilibre du territoire (capacité d'accueil, foncier, gestion des déchets...).

Cette approche est alignée avec la résolution du Parlement européen du 25 mars 2021 « Mettre en place une stratégie de l'Union pour un tourisme durable » : la France, l'Espagne, le Portugal et les RUP rappellent l'importance d'un soutien européen aux RUP à ce secteur essentiel à la relance.

La France, l'Espagne et le Portugal, ainsi que les RUP souhaitent donc que la prochaine stratégie RUP inclue les questions de relance et compétitivité par la politique de cohésion, l'adaptation du cadre des aides d'Etat et la relance du secteur de tourisme par la construction d'un modèle plus durable.

Mener la transition écologique

En juillet et décembre 2021, la Commission européenne a présenté le paquet « Fit for 55 », qui comporte des propositions d'actions concrètes pour accélérer la lutte contre le changement climatique, atteindre la neutralité climatique en 2050 et tenir l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 % au moins en 2030 par rapport à 1990. Cet objectif s'inscrit dans la continuité des efforts

Introduction

déjà consentis par l'Europe qui lui ont permis de réduire ses émissions de 23 % entre 1990 et 2018, devenant ainsi le seul continent au monde à prouver qu'il était possible de réduire les émissions tout en connaissant une croissance économique forte. En effet dans le même temps, les émissions ont augmenté de 67 % à l'échelle mondiale. Ces propositions vont désormais faire l'objet de discussions au sein du Parlement européen et du Conseil des ministres.

La France, l'Espagne, le Portugal et les RUP soulignent l'importance de la transition écologique pour les RUP, ces dernières étant particulièrement exposées aux effets du changement climatique. Dans sa communication du 24 février 2021 qui établissait une nouvelle stratégie pour l'adaptation au changement climatique, la Commission européenne déclarait que les RUP sont déjà « confrontées à de graves problèmes d'adaptation ». La France, l'Espagne, le Portugal et les RUP reconnaissent la nécessité de contribuer à l'effort européen d'atténuation. Toutefois, cette transition écologique ne pourra se faire qu'en adaptant le cadre aux spécificités de ces territoires. Si les stratégies et fonds européens ouvrent des opportunités pour les RUP, une étude d'impact sera nécessaire pour veiller à ce que la transition écologique ne s'opère pas au détriment de la cohésion économique et sociale et ne fassent pas peser une charge disproportionnée sur les RUP, renforçant de surcroît la précarité des ménages. Cette évaluation devra traiter la question d'une éventuelle collision entre le mécanisme d'ajustement aux frontières pour les émissions de carbone et les dispositifs douaniers et fiscaux spécifiquement applicables aux RUP afin, le cas échéant, de demander des exceptions appropriées dans leur application à ces régions. Une réflexion doit être menée sur la possibilité d'adopter des mesures dérogatoires à l'égard des transports maritimes et aériens, et sur la possibilité de mettre en place des mesures compensatoires pour alléger le coût de la transition écologique pour les citoyens. En effet, les caractéristiques des RUP, zones non-interconnectées aux réseaux électriques nationaux, imposent des contraintes qui peuvent freiner la transition énergétique et le respect des objectifs de réduction des émissions de 55% d'ici 2030 si trop peu d'outils européens et nationaux sont mis à leur disposition.

La France, l'Espagne, le Portugal et l'ensemble des RUP rappellent qu'il est nécessaire de tirer parti du potentiel des RUP en matière d'énergies renouvelables et en termes de biodiversité. Les RUP peuvent à ce titre être des laboratoires pour le reste de l'Union européenne à condition d'être accompagnées dans une meilleure exploitation de leur potentiel d'énergies renouvelables. Par ailleurs, les RUP sont caractérisées par une très grande richesse naturelle, reconnue comme étant d'importance internationale, et représentent près de 80% de la biodiversité européenne. Cette valeur exceptionnelle est reconnue dans la « Stratégie européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 ». La nouvelle stratégie RUP doit pouvoir assurer la valorisation de ces atouts.

Le changement climatique fait aussi peser sur les RUP un risque de recrudescence des phénomènes naturels extrêmes. A ce titre, la France, l'Espagne, le Portugal et les RUP reconnaissent le rôle important du Fonds de solidarité de l'UE (FSUE) pour les régions frappées par des catastrophes naturelles. Ce fonds devrait toutefois

Introduction

être mieux adapté à l'ampleur des catastrophes naturelles que subissent les RUP (ouragans ou éruptions volcaniques par exemple).

Mettre en œuvre la transition numérique

La transition numérique constitue un enjeu pour les RUP afin de permettre à ces régions de tirer parti de tout leur potentiel économique, de s'insérer dans leurs bassins régionaux et de renforcer la connectivité avec le reste de l'Union européenne. Depuis la communication de la Commission de 2004, l'amélioration de l'accessibilité des RUP constitue d'ailleurs le premier axe de développement de la stratégie européenne en faveur de l'ultrapériphérie.

La France, l'Espagne et le Portugal, ainsi que l'ensemble des RUP, relèvent plusieurs défis liés à la connectivité des RUP.

D'une part, il est possible de renforcer la souveraineté et la sécurité numérique des RUP dans leur environnement régional, notamment par le maintien et l'installation de data centers écologiques. Ces outils de stockage de données doivent à la fois être sobres en émission de CO₂ et performants en matière de refroidissement dans des zones tropicales et subtropicales. Ceci augmente significativement les coûts pour atteindre l'objectif fixé par la Commission de neutralité carbone des data centers en 2030. Des financements devraient aussi être rendus disponibles pour des projets de cybersécurité, favorisant notamment les échanges de bonnes pratiques entre les territoires.

D'autre part, la connectivité internationale des RUP pourrait être renforcée au moyen d'installations techniques adaptées. La France, l'Espagne, le Portugal et les RUP saluent la possibilité de bénéficier d'un soutien pour les projets de création ou de modernisation des réseaux dorsaux, y compris au moyen de câbles sous-marins déployés entre les Etats membres et entre l'Union et les pays tiers, dans le cadre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE). Les projets de connectivité numérique dans les régions ultrapériphériques peuvent bénéficier d'un taux de cofinancement plus élevé. Les RUP et les Etats-membres insistent sur l'importance de cette modalité, au regard des surcoûts d'ingénierie et d'investissement intrinsèques aux infrastructures de connectivité numérique, notamment pour assurer la résilience aux aléas climatiques qui caractérisent ces territoires. La réglementation des aides d'État doit également être adaptée pour mieux tenir compte de ces difficultés, et le programme Wifi4EU reconduit, avec un accès facilité pour les RUP. Enfin, la France, l'Espagne, le Portugal et les RUP rappellent, à l'instar du Parlement européen dans sa résolution 2020/2120(INI) du 14 septembre 2021 « vers un renforcement du partenariat avec les régions ultrapériphériques de l'Union », que « les satellites assurent une connectivité ininterrompue et de très haute capacité, essentielle pour combler la fracture numérique, notamment dans les RUP ; demande par conséquent à la Commission d'actualiser la stratégie européenne pour l'espace en adoptant des mesures spécifiques pour les RUP ». Cette technologie satellitaire doit donc également être prise en compte pour certains territoires, comme la Guyane, dont certaines zones habitées ne peuvent actuellement pas être entièrement fibrées.

Introduction

Enfin, La France, l'Espagne, le Portugal et les RUP insistent sur le besoin d'accompagnement des entreprises, notamment des TPE, vers une meilleure maîtrise des outils numériques.

Répondre au défi migratoire

Les RUP ont une capacité limitée dans la gestion des migrations, ce qui réclame que le fonds Asile, migration et intégration soit adapté à leurs difficultés. L'Union européenne se mobilise pour la mise en œuvre des politiques aux côtés des Etats membres en vertu du principe de solidarité et de partage équitable des responsabilités. Les propositions relatives aux nouveaux Fonds Asile, migration et intégration et Fonds pour la sécurité intérieure pour la période 2021-2027, fournissent aux États membres les ressources pour aider leurs régions à gérer durablement la migration et les situations de pression migratoire auxquelles certaines régions ultrapériphériques sont confrontées.

La France, l'Espagne et le Portugal, ainsi que les RUP demandent que la prochaine stratégie RUP puisse assurer une meilleure prise en compte des tensions migratoires au sein de certaines RUP dans les programmes FSI et FAMI, notamment dans le cadre de la gestion directe de ces fonds. L'immigration irrégulière des mineurs non-accompagnés est un problème particulièrement prégnant pour certaines RUP qui nécessite une attention particulière. De même une attention spéciale devrait être portée aux instruments européens de lutte contre les réseaux criminels (trafics de stupéfiants, filières d'immigration illégale) qui déstabilisent les économies locales.

L'ensemble de ces domaines présente un impact social fort sur les régions ultrapériphériques et leurs cinq millions d'habitants. Les interventions de la Commission européenne et les mesures opérationnelles proposées par les trois Etats-membres et les RUP dans ce document commun devront viser à réduire les écarts de développement entre les RUP et les autres régions d'Europe. L'effort de rattrapage doit permettre, dans le respect des principes de solidarité nationale et européenne, de trouver une voie de développement spécifique pour chaque territoire et adaptée à son contexte géographique, économique et social.

PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Agriculture / développement rural

PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES :

- **L'adaptation au changement climatique** par des solutions techniques, agronomiques ou organisationnelles.
- **L'accompagnement vers une transition agro-écologique** qui permette le développement de l'agriculture biologique dans les RUP en tenant compte des spécificités des systèmes agricoles des régions ultrapériphériques, y compris des conditions agropédoclimatiques.
- **L'amélioration de la souveraineté alimentaire et la déclinaison de la stratégie « De la ferme à la table ».**
- **L'activation de l'ensemble des politiques mobilisables pour soutenir les RUP dans leur développement agricole** (PAC, POSEI, politiques commerciale, d'aide d'Etat et environnementale, volet phytosanitaire, mesures vétérinaires et de bien-être animal) et leur adaptation sur la base de l'article 349 TFUE dès que nécessaire.

MESURES OPÉRATIONNELLES PROPOSÉES :

- *Prendre en compte les spécificités et les besoins particuliers de chacune des RUP (insularité, multi ou quasi-insularité, éloignement, dépendance aux importations et à un faible nombre de produits, exposition à certains risques spécifiques...) dans les études d'impact pertinentes liées à l'élaboration des initiatives législatives qui seront issues de la communication « De la ferme à la table » et du paquet « fit for 55 ».*
- *Intégrer les contraintes spécifiques liées aux conditions agropédoclimatiques de production des RUP en matière de produits phytosanitaires et veiller à ce que les financements d'Horizon Europe pour l'agriculture contribuent à l'émergence de solutions pour les RUP en termes de lutte contre les parasites et les maladies.*
- *Création d'un système d'homologation de produits phytopharmaceutiques mieux adaptés aux petites productions spécifiques des RUP.*
- *Faire évoluer l'approche de l'UE sur les études d'impact ex ante et ex post des accords commerciaux (notamment dans l'étude de l'impact en matière de développement durable) de manière à fournir des chiffrages sectoriels et régionaux fins couvrant les RUP, et à améliorer la transparence et la communication sur le cumul et la consommation des concessions consenties par l'UE dans le cadre de ses accords commerciaux bilatéraux et à l'OMC, et à en faire un suivi global.*
- *Maintenir une attention permanente concernant les produits sensibles des RUP, tant lors des négociations que dans la mise en œuvre des accords commerciaux de l'UE.*

PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Agriculture / développement rural

- *Veiller à la convergence des normes des produits importés avec les mêmes standards sociaux, environnementaux et sanitaires que pour la production originaire des RUP.*
- *Promouvoir l'exportation des productions des RUP et encourager leur commercialisation sur le marché européen en reconnaissant la qualité sociale et environnementale de leurs modes de production. Favoriser notamment les végétaux tropicaux et les produits qui en sont issus, ainsi que les productions traditionnelles des RUP.*
- *Faire une adaptation des règles de promotion de l'UE aux spécificités des RUP, permettant aux produits de ces régions de faire l'objet de plusieurs campagnes de promotion consécutives pour un même marché.*
- *Dans le contexte de la révision de la réglementation sur le bien-être animal, il paraît important de tenir compte des spécificités des RUP notamment concernant le transport d'animaux vivants par voie maritime compte tenu des contraintes de l'ultrapériphérie et de la saisonnalité de la production animale.*

PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Économie Bleue / Pêche

PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES :

- **Le développement d'une économie bleue durable** : assurer une production alimentaire durable afin de contribuer à l'autonomie alimentaire des territoires, à une gestion équilibrée de la ressource et au développement de la filière (renouvellement de la flotte de pêche, renforcement de la formation professionnelle, conditions de travail des gens de mer).
- **La transformation des chaînes de valeur de l'économie bleue, en favorisant une gestion durable des ressources, la protection de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.**
- **La création des conditions d'une gouvernance durable** en passant par l'accroissement de la connaissance sur les milieux et les ressources, l'amélioration de la gestion de l'espace en mer et la planification spatiale maritime.
- **La meilleure prise en compte des atouts des bassins maritimes des RUP** dans le cadre législatif et dans la mobilisation de financements spécifiques à l'économie bleue durable ainsi que le renforcement des actions de lutte contre la pêche illégale.

MESURES OPÉRATIONNELLES PROPOSÉES :

- *Mettre en œuvre l'engagement de la Commission à soutenir le renouvellement de la flotte de pêche dans les RUP conformément à sa communication pour un « partenariat stratégique renouvelé et renforcé » d'octobre 2017 et aux lignes directrices encadrant l'examen des aides au secteur de la pêche et de l'aquaculture telles que modifiées en novembre 2018. Ces flottes, même en mauvais état de conservation et de fonctionnalité, garantissent actuellement la survie des communautés côtières et contribuent à l'autonomie alimentaire des RUP. Il est donc essentiel d'assurer un soutien financier au renouvellement des flottes de pêche dans les RUP.*
- *Adopter des actes d'exécution du mécanisme d'entrée et de sortie de la capacité de pêche, afin de permettre que les sorties permanentes dans les segments de flotte des RUP puissent être utilisées pour l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail à bord des navires, sans dépasser en aucun cas les limites de capacité maximale par segment établi.*
- *Encourager la mixité et le renouvellement des générations par la création d'emplois maritimes qualifiés en déployant des formations spécifiques aux territoires. L'aide à l'installation dans les métiers aquacoles comme celle aux jeunes pêcheurs sont indispensables pour renouveler les générations et appuyer économiquement les nouvelles unités de production au démarrage.*
- *Améliorer les connaissances scientifiques, notamment concernant des ressources halieutiques, ainsi que les données économiques et techniques relatives*

PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Économie Bleue / Pêche

à la gestion durable de l'économie bleue, par le biais du financement d'études conduites par le nouvel observatoire de l'économie bleue.

- Développer et mettre en œuvre des plans de gestion des pêches côtières.*
- Soutenir la pêche traditionnelle, sélective et durable, par le déploiement de techniques et dispositifs adaptés aux spécificités des territoires, en autorisant de nouveau le recours aux aides d'Etat pour le financement, dans certaines RUP, de dispositifs de concentration de poissons (DCP) ancrés, dans la poursuite de ce qui était permis à l'article 38 paragraphe 2 du Règlement (UE) No 508/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.*
- Reconnaître les spécificités et contraintes structurelles des pêches des régions ultrapériphériques au sein de la future Politique commune des pêches (règlement remplaçant le règlement (UE) n° 1380/2013 du Parlement européen et du Conseil) en y intégrant un article dédié aux RUP soulignant la nécessité d'y adapter les politiques publiques européennes sur la base de l'article 349 TFUE.*
- Prévoir la possibilité de mise en place d'aides d'Etat spécifiques aux RUP dans le secteur de l'économie bleue par le biais de lignes directrices. Les RUP ont en effet des besoins d'investissements et de soutiens publics différents des autres territoires de l'UE et il convient de formaliser les possibilités d'un soutien public dans des lignes directrices, de façon à permettre la mobilisation réelle des aides d'Etat autorisées. Ces lignes directrices permettraient que les Etats membres ne se heurtent pas à des conditions de mise en œuvre inapplicables dans les RUP, ne prenant pas en compte les contraintes spécifiques à ces territoires et ne permettant de fait aucun soutien public.*
- Créer un mécanisme flexible pour mettre en œuvre une réponse rapide aux conséquences des événements climatiques extrêmes sur les infrastructures de pêche et d'aquaculture et pour les populations côtières.*
- Encourager les synergies entre les RUP et développer les instances de concertation (conseil consultatif des RUP dédié à la pêche maritime, forum RUP...), y compris dans le secteur aquacole.*
- Prolonger de cinq années supplémentaires les dispositifs dérogatoires prévus pour Mayotte, notamment pour ce qui concerne l'autorisation d'introduire une nouvelle capacité dans les différents segments sans retrait d'une capacité équivalente.*

PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Emploi et cohésion sociale / éducation et mobilité

PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES :

- **Le renforcement de la qualité et de l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation** afin de pallier l'éloignement des territoires et le manque d'infrastructures de formation qui entraînent une fuite des compétences vers l'Europe continentale.
- **L'insertion professionnelle des jeunes** par la lutte contre les discriminations à l'embauche, l'accompagnement des jeunes vers la mobilité internationale et régionale via Erasmus+, le développement de formations non disponibles dans les régions ultrapériphériques au regard des besoins des entreprises locales et l'allègement des freins d'accès à l'emploi.
- **L'adaptation des nouvelles compétences des jeunes** aux transitions écologique et numérique de l'économie.
- **Le soutien aux femmes et à l'égalité** par l'amélioration de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, l'aide à l'insertion familiale, la diminution des inégalités salariales, l'amélioration et visibilité de la participation sociale des femmes et le renforcement de l'égalité des chances.

MESURES OPÉRATIONNELLES PROPOSÉES :

- *Organiser une conférence thématique dans les RUP pour que ces régions puissent débattre et adapter les résultats du Sommet de Porto en matière d'emploi, de cohésion sociale et d'égalité de genre, en s'appuyant sur le Socle européen des droits sociaux.*
- *Structurer l'offre de formation professionnelle sur les métiers en tension dans les RUP par le biais :*
 - ▀ *d'une impulsion par la Commission d'un diagnostic de l'offre de formation existante financé par l'assistance technique de la politique de cohésion ou INTERREG ;*
 - ▀ *de la mise en place de groupes de travail permettant d'identifier les besoins communs par bassins et par filières ;*
 - ▀ *d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour aboutir à des stratégies de formation claires et visant à promouvoir la pleine participation des femmes, en luttant contre la ségrégation horizontale. Ainsi, il pourra être décidé de mettre en place un plan de reconversion pour les jeunes non qualifiés vers les filières en lien avec la croissance verte. Ce type de plan permettra d'anticiper les impacts de la croissance verte dans les offres de formations pour les jeunes.*
- *Renforcer la communication vers les RUP autour des programmes existants de l'Union européenne liés à l'emploi et la formation professionnelles (EURES, ALMA...) afin de toucher les publics cibles. Ce renforcement pourrait prendre la*

PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Emploi et cohésion sociale / éducation et mobilité

forme de campagnes spécifiques et de l'implantation de bureaux dans chaque RUP.

- *Soutenir le développement de l'apprentissage en intégrant, pour les RUP, la possibilité d'auditer et d'accompagner la montée en compétences des organismes de formation (via des investissements ciblés si nécessaire) et en travaillant à la reconnaissance des qualifications acquises au sein des Etats tiers.*
- *Etendre tous les programmes européens en faveur de la jeunesse aux citoyens européens de moins de 30 ans, sur l'exemple de l'élargissement de la notion de NEET décidée en 2018.*
- *Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme afin d'insérer les jeunes décrocheurs et les demandeurs d'emploi de très longue durée des RUP, en complémentarité des fonds de la politique de cohésion de l'Union européenne.*
- *Réduire la fracture numérique auprès des personnes fragilisées sur les territoires enclavés des RUP.*
- *Développer des actions pour renforcer la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et de violence domestique, notamment en termes de structures et de services d'accompagnement, répondant aux besoins spécifiques de tous les groupes de victimes.*
- *Accompagner spécifiquement les porteurs de projets issus des RUP en renforçant leur capacité administrative et en versant aux autorités de gestion des RUP des financements plus importants pour faciliter les avances aux porteurs de projets. Une autre alternative serait la mise en place d'un appui par le groupe Banque européenne d'investissement dans les demandes d'avance. La question de l'aide aux porteurs de projets n'est pas que financière. Les porteurs de projet ont besoin d'un accompagnement plus soutenu pour renforcer leurs capacités administratives. La mise en place d'une agence d'accompagnement des porteurs de projet des RUP pourrait être envisagée.*
- *Favoriser le développement des infrastructures des établissements d'enseignement supérieur des RUP.*
- *Proposer une déclinaison du programme ERASMUS+ par bassin géographique (notamment Atlantique, Océan Indien, Amazonie et Caraïbes) pour permettre une mobilité effective en provenance et vers les pays tiers du voisinage des RUP. Cette déclinaison pourrait prendre la forme d'une expérimentation pour la programmation 2021-2027.*
- *Garantir l'accès effectif et équitable des jeunes des régions ultrapériphériques au programme ERASMUS+ et Erasmus pour jeunes entrepreneurs en utilisant pleinement les possibilités offertes par ces programmes en matière d'inclusion.*

PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Santé

PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES :

- **Faire face aux maladies et aux pathologies spécifiques** en plus du vieillissement de la population dans certains territoires et de la prévalence de certaines maladies chroniques (par exemple diabète, hypertension, maladies cardiovasculaires, obésité etc.)
- **Réduire les inégalités sociales en nutrition** et améliorer l'état nutritionnel des habitants des RUP concernées.
- **Lutter contre les inégalités en matière de santé et les difficultés d'accès aux soins**, aggravées par un déficit d'infrastructures et de professionnels de santé, souvent mal répartis sur leurs territoires. Par ailleurs, des investissements relevant de la transition numérique restent nécessaires.
- **Résoudre les difficultés à s'inscrire dans les appels à actions relevant de programmes européens tels que « l'UE pour la santé »** : favoriser les compétences locales et d'ingénierie pour contrer les freins à la construction, au portage et au suivi des projets. Les conditions d'accès au programme « EU 4 Health » sont jugées trop contraignantes pour les RUP.
- **Changer de paradigme pour mettre en avant ce que les RUP peuvent apporter à l'ensemble de l'Union européenne** et valoriser l'expertise que les RUP ont sur certaines dimensions des politiques de santé (partage de connaissance et de bonnes pratiques, formations dans les RUP, etc.).
- **Expérimenter la mise en place de nouvelles pratiques et organisations** afin de mieux accompagner les professionnels de santé, d'adapter l'offre de soins de ville et favoriser l'accès à l'e-santé.

MESURES OPÉRATIONNELLES PROPOSÉES :

- *Assouplir les conditions d'éligibilité au programme « l'UE pour la santé » dans le cadre des futurs programmes de travail afin de faciliter la conception, le portage et le suivi des projets par les porteurs de projets en supprimant l'obligation de consortium d'au moins 3 Etats membres et en prévoyant une approche régionale dans le programme.*
- *Développer et faciliter, dans le cadre du programme de travail de « l'UE pour la santé » :*
 - ▮ *des actions en faveur de la réduction des inégalités de l'état de santé et d'accès aux soins entre les groupes de population, les pays européens et les régions par des collaborations et partenariats impliquant les RUP ;*
 - ▮ *des actions portant sur des maladies particulièrement présentes dans certaines RUP ;*
 - ▮ *des solutions innovantes adaptées aux spécificités des RUP (micro-projet en télémédecine par exemple).*

PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Santé

- *Introduire dans le programme de travail annuel de « l'UE pour la santé », notamment dans le cadre de l'objectif général « améliorer les médicaments, les dispositifs médicaux et les produits nécessaires en cas de crise », des actions concernant le développement des recherches sur la pharmacopée traditionnelle locale.*
- *Promouvoir et renforcer la recherche existante dans le cadre du programme « l'UE pour la santé », notamment dans le domaine des maladies vectorielles en développant des possibilités de financement pour la réalisation de projets visant à la prévention, la surveillance et la lutte contre ces maladies. Renforcer également la recherche dans l'étude de l'impact des facteurs génétiques dans le développement des pathologies et dans le domaine de la santé environnementale (exposition aux métaux lourds, aux pesticides, etc.).*
- *Définir la notion de teneur en sucres ajoutés dans le règlement européen n°1169/2011 dit INCOO sur l'étiquetage des aliments afin de faciliter la réduction des taux de sucres ajoutés des produits manufacturés et vendus dans les régions ultrapériphériques, notamment Françaises.*

PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Connectivité numérique

PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES :

- **La souveraineté et la sécurité numérique des RUP dans leur environnement régional** : soutenir les RUP dans leur développement vers la souveraineté numérique et la protection de leurs données.
- **La connectivité internationale des RUP au moyen d'installations techniques adaptées** : Faire bénéficier les projets de connectivité numérique dans les régions ultrapériphériques d'un taux de cofinancement plus élevé, en partenariat avec les acteurs internationaux et promouvoir dans les RUP la création d'infrastructures nécessaires pour obtenir des réseaux de très haute capacité.
- **La transition numérique des entreprises** : Accompagner les RUP, dans leurs mesures pour les entreprises, vers une meilleure maîtrise des outils numériques.

MESURES OPÉRATIONNELLES:

- *Accompagner les RUP vers la maîtrise de leur souveraineté numérique en soutenant des projets d'installation de data centers écologiques, avec des financements prenant en compte les surcoûts liés au refroidissement en milieu tropical et subtropical.*
- *Soutenir les RUP dans leurs actions liées à la cybersécurité en favorisant les échanges de bonnes pratiques, de résilience et de renforcement de leur capacité administrative et en donnant aux territoires les moyens durables de renforcer leurs coopérations et leurs connaissances du phénomène (ex : observatoire cybersécurité). Les appels à projet « cybersécurité » doivent être reconduits dans le prochain MIE pour soutenir ce type d'initiative.*
- *Soutenir les RUP dans leurs projets de renforcement de leur connectivité, selon la meilleure technologie pour chaque territoire : le soutien aux câbles sous-marins reste un enjeu essentiel de sécurisation des flux de données, mais aussi de qualité de service et d'accessibilité tarifaire. A titre d'exemple, La Réunion et la région autonome des Açores seront prochainement confrontées à l'obsolescence de leur câble SAF. La technologie satellitaire doit également être prise en compte pour certains territoires, comme la Guyane, dont certaines zones habitées ne peuvent actuellement pas être entièrement fibrées.*
- *Reconduire le programme Wifi4EU en y intégrant un accès facilité pour les RUP.*
- *Adapter la réglementation des aides d'État dans le secteur numérique pour ne pas nuire à la réalisation des projets qui, du fait des circonstances propres aux territoires ultrapériphériques, sont plus complexes sur le plan du montage et du financement.*
- *Renforcer le soutien à l'appropriation des usages numériques pour les entreprises, et en particulier les TPE, en demandant des exemples aux RUP de ce qui ne peut pas être financé à l'heure actuelle.*

PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Connectivité numérique

- *Etant donné que les projets de connectivité et de numérisation entraînent souvent des coûts de fonctionnement élevés, qui sont également influencés par les circonstances et le contexte des RUP, il est important que ces coûts puissent également être cofinancés par l'Union.*
- *Promouvoir des mesures d'adoption permettant la hausse des compétences numériques des populations des régions ultrapériphériques, notamment par le biais du système éducatif.*

PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Transports

PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES :

- **La réduction du déficit d'accessibilité dans les RUP** et la mise en place effective de liaisons aériennes et maritimes régulières, fiables et abordables vers ces régions.
- **La démarche de réduction des émissions des gaz à effet de serre sur les transports** et la dépendance aux énergies carbonées sans nuire au développement économique de ces régions et à la fiabilité des transports et la mobilité à un tarif abordable pour les citoyens.
- **Les projets sur les transports intérieurs aux RUP, entre les RUP et avec le continent européen** : Faciliter la connectivité des régions ultrapériphériques dont certaines parties sont difficiles d'accès du fait du morcellement du territoire, de l'enclavement, ou de la congestion du réseau routier. Le développement du transport maritime est aussi une piste pour faciliter le transport entre RUP d'un même bassin. Ainsi, le développement du cabotage maritime pourrait faciliter l'intégration régionale (exemple : création d'un service de transport maritime de courte distance (TMCD) reliant le Plateau des Guyanes aux Caraïbes). La Commission pourrait favoriser le développement d'infrastructures portuaires secondaires afin de limiter le trafic routier.
- **L'orientation du transport collectif axée sur le développement des transports collectifs en site propre** et la promotion des modes doux dans la conception des projets d'aménagement urbain.

MESURES OPÉRATIONNELLES :

- *Veiller à ce que la mise en œuvre du paquet « Fit for 55 » permette des adaptations spécifiques aux RUP sur la base de l'article 349 TFUE et en lien notamment avec des études d'impact dédiées.*
- *Dans le respect du calendrier général de l'adoption des textes, adapter notamment les propositions ayant un impact sur les transports (directive SEQE-UE, Red II, AFID, ReFuelEU Aviation, FuelUE Maritime, DTE).*
- *L'extension de l'exclusion du système ETS des vols au départ, à destination (y compris les vols internationaux), et intérieurs aux RUP, sur la base du Règlement 2017/2392 du 13 décembre 2017, afin de garantir la cohésion territoriale et l'accessibilité de ces régions européennes.*
- *Tenir compte des spécificités des RUP dans le cadre du Fonds Social pour le Climat et notamment du fait que ces régions ont des systèmes énergétiques isolés et un accès très limité à des solutions de mobilité et de transport alternatives et abordables.*
- *Faciliter l'accès des RUP aux instruments communautaires de financement (Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, MIE) des investissements de transport*

PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Transports

et de connexion entre les infrastructures existantes, notamment portuaires (y compris infrastructures portuaires secondaires) et terrestres. Cet accès devra tenir compte du niveau d'infrastructures existant dans ces territoires et leurs coûts d'exploitation.

- Eu égard au Réseau Global, supprimer le critère de distance minimale de 200 kilomètres entre ports, prévu à l'article 20.2.d), et ce afin de tenir compte des réalités géographiques des RUP.*
- Envisager l'investissement dans de nouvelles infrastructures de transport, à savoir des ports qui peuvent s'avérer indispensables pour les économies régionales et l'accessibilité des RUP.*
- Poursuivre les travaux d'inscription des RUP dans la cartographie du RTE-T, ceci afin que ces collectivités accèdent aux financements en vue de leurs équipements nonobstant les exigences réglementaires de qualité et de standard.*
- Insuffler dans la politique européenne de transport un intérêt particulier pour les RUP en dehors au-delà des FESI.*
- Faire évoluer les règles relatives aux aides d'Etat (finalités des aides au transport aérien et au transport maritime) pour mieux tenir compte de la réalité des régions ultrapériphériques et mieux aider le démarrage de liaisons régionales de transport : enjeux de desserte pour les personnes et les marchandises sans repli possible vers des modes de transport terrestre, routes régionales aériennes, maritimes et fluviales exclusivement avec des pays tiers de l'UE.*
- Aider les projets de construction visant à supprimer les goulets d'étranglement.*
- Accompagner les RUP dans le déploiement de bornes de recharges électriques.*
- Aider au désenclavement et à la continuité territoriale intérieure aux RUP, notamment en faveur des territoires archipélagiques.*
- Intégrer dans le champ des aides communautaires les projets portant sur le transport fluvial.*
- Elaborer un plan d'urgence pour les transports spécialement conçu pour les RUP, en lien avec l'impact de la crise sanitaire sur le secteur touristique dans ces régions.*

PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Transition écologique / Déchets / Economie circulaire

PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES :

- **La prise en compte des spécificités des RUP** dans la déclinaison du paquet « Fit for 55 » sur la base d'une étude d'impact spécifique à la mise en œuvre du paquet dans les RUP.
- **La mise en œuvre, avec un financement dédié aux RUP, des programmes horizontaux BEST/LIFE +** pour la période 2021-2027.
- **Le développement de l'économie circulaire** dans une perspective de gestion durable des ressources.
- **La gestion et la réduction des déchets**, particulièrement problématique dans les RUP.
- **Le développement de filières locales de prévention ou valorisation des déchets et le transfert de déchets hors des RUP.**
- **La mutualisation des gisements de déchets entre territoires ou entre filières** pour renforcer la faisabilité technico-économique de solution de valorisation.
- **L'économie circulaire** : modifier l'usage de l'économie circulaire qui est limitée, due à une coopération régionale réglementée par l'Union européenne.
- **La sensibilisation et la mobilisation des parties-prenantes sur ces sujets.**

MESURES OPÉRATIONNELLES PROPOSÉES :

- *Réaliser des études sur l'impact du changement climatique dans les régions ultrapériphériques et développer des outils de mesure et de suivi.*
- *Réaliser une analyse d'impact sur les coûts de mise en œuvre du paquet législatif « Fit for 55 » pour l'ultra-périphérie.*
- *S'appuyer sur les profils écosystémiques des RUP pour valoriser les écosystèmes des RUP et mieux appréhender leur évolution.*
- *Adapter les normes et impératifs environnementaux aux écosystèmes des RUP comme le permet l'article 349 du TFUE.*
- *Adapter le RTE-E à la réalité et aux particularités spécifiques des systèmes énergétiques isolés des RUP, car le programme vise à réduire l'isolement des régions moins favorisées et isolées, comme les RUP, et à renforcer la cohésion territoriale.*
- *Financer des projets liés à la sécurité d'approvisionnement énergétique des RUP, par le développement des énergies renouvelables et des systèmes de stockage et d'interconnexion d'électricité au sein d'une même RUP, entre RUP d'un même bassin et avec des pays tiers, lorsque ces projets sont technologiquement et économiquement viables.*

PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Transition écologique / Déchets / Economie circulaire

- Publier des appels à projets spécifiques dans le cadre du MIE pour les RUP, afin d'avoir accès au financement de projets liés aux énergies renouvelables.
- Appuyer l'investissement dans l'exploration des énergies renouvelables, notamment dans les filières émergentes comme les énergies marines renouvelables et dans les solutions de stockage permettant de réduire la dépendance aux énergies fossiles et de valoriser le potentiel local.
- Dans une démarche d'atténuation, réviser les critères du Fonds de solidarité de l'UE, les délais de présentation des dossiers et d'utilisation de la contribution financière, ainsi qu'élargir l'éligibilité et adapter la méthode de calcul de l'aide (compte-tenu des caractéristiques géographiques des RUP, les catastrophes naturelles y seront toujours qualifiées de « régionales » sans possibilité d'accéder au taux maximal de financement réservé aux catastrophes naturelles majeures) pour gérer et réparer des dommages occasionnés par des phénomènes extrêmes souvent spécifique aux RUP (éruption volcanique, ouragan).
- Accompagner le développement dans les RUP de la filière des véhicules plus performants d'un point de vue environnemental, notamment des véhicules à hydrogène.
- Déployer des leviers d'action en matière de financements européens pour le financement de la mise aux normes des infrastructures de traitement des déchets, la réalisation de projets structurants, la montée en compétences des acteurs locaux.
- Développer les opportunités de mutualisation des projets de gestion des déchets en répondant aux contraintes de la convention de Bâle.
- Accompagner les RUP de l'Océan Indien, confrontées au problème d'absence de routes maritimes directes entre Mayotte et La Réunion.
- Accompagner les RUP dans la réduction de leur quantité de déchets.
- Initier des diagnostics précis sur les besoins des RUP en matière de formation professionnelle sur les métiers en tension dans le secteur de l'économie circulaire (ingénierie, économie sociale et solidaire notamment).
- Faciliter l'accès des régions les moins dotées à l'offre d'accompagnement existante dans le domaine de l'économie circulaire.
- Faire des RUP de véritables territoires d'expérimentation en matière d'économie circulaire.

PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Relance économique post-COVID

PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES :

- **La relance économique par le soutien à la recherche et l'innovation** en ciblant les technologies et les relais de croissance qui permettront de conquérir des parts de marchés et créer de la richesse.
- **Le soutien à la compétitivité des entreprises** en favorisant la bonne gestion stratégique, l'accès au financement, l'internationalisation et l'accès facilité des RUP aux marchés internationaux et alliances régionales.
- **La relance du secteur touristique en maintenant un modèle de développement durable.**

MESURES OPÉRATIONNELLES PROPOSÉES :

- *Proposer un marquage adapté pour les matériaux de construction des régions ultrapériphériques. La déclaration de performance et le marquage « CE » devront pouvoir être remplacés par un marquage spécifique à la mise sur le marché de produits de construction au sein de chaque région ultrapériphérique qui le souhaite et dont l'éloignement nécessite une adaptation. Il est proposé que les produits fabriqués et utilisés dans les régions ultrapériphériques puissent être exemptés du marquage CE, à la demande du fabricant ou de l'utilisateur final, quand l'un des deux peut démontrer que la qualité d'usage et la sécurité d'emploi du produit sont assurés.*
- *Accompagner la relance par des mesures exceptionnelles pour l'ensemble des microentreprises et des PME du secteur touristique pour la prochaine période de programmation.*
- *Soutenir le tourisme durable, responsable et intelligent, en élaborant rapidement une feuille de route pour le tourisme durable qui comprenne des mesures d'investissement innovantes pour préserver l'accessibilité des régions ultrapériphériques, réduire l'empreinte climatique et environnementale du secteur, diversifier l'offre, stimuler de nouvelles initiatives de coopération, mettre au point de nouveaux services numériques. Cette mesure devrait être accompagnée par la mise en place d'un régime particulier d'aide pour une période de 5 ans au profit des entreprises touristiques qui mettent en œuvre des projets de tourisme durable ou s'engagent dans une démarche de transition énergétique.*
- *Réaliser des campagnes de communication européennes régulières au profit des destinations RUP.*
- *Renforcer la connaissance sur le « surtourisme » en améliorant la connaissance des données quantitatives et qualitatives, à partir du cadre de référence qui doit être établi par Eurostat pour la collecte de données relatives à la durabilité, au « surtourisme », au « slow-tourisme » et aux conditions de travail.*

PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Relance économique post-COVID

- *Mise en place d'un référentiel européen sur les bâtiments durables dans le domaine du tourisme hôtelier pour l'ensemble des nouveaux projets financés par des fonds européens dans l'ensemble du territoire de l'Union européenne (recyclage, biosourçage des matériaux en plus de l'application de normes qualité environnementale, favoriser une réflexion systématique sur la climatisation).*
- *Développer des initiatives pour le tourisme nautique et côtier en ce qui concerne la reconnaissance des qualifications des skippers, les règles de TVA relatives aux bateaux, aux ports de plaisance et aux mouillages, les enjeux de la saisonnalité, la promotion des routes de tourisme nautique, le projet-pilote « Charte des bonnes pratiques pour un tourisme de croisière durable ».*
- *Afin de renforcer l'attractivité des RUP, garantir que la future Agence Européenne de Tourisme valorise le tourisme dans les RUP, en prenant compte les atouts et caractéristiques de ces régions. La conférence des présidents des RUP du 18 et 19 novembre 2021 a exprimé son soutien à la candidature des îles Canaries pour accueillir la future agence, avec une antenne dans chacun des bassins géographiques des RUP.*
- *Proposer un nouveau mécanisme européen de tourisme inclusif sur le modèle de l'initiative Calypso, qui permettrait aux groupes sociaux vulnérables (ou en situation de handicap) d'utiliser des coupons nationaux pour partir en vacances dans les RUP.*

PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Recherche et innovation

PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES :

- **La rupture de l'isolement des écosystèmes d'innovation des RUP.**
- **La mise en valeur des innovations des RUP au niveau international.**
- **L'appui sur les atouts géostratégiques et géographiques des RUP** pour y dynamiser les programmes de recherche.
- **La facilitation de l'accès aux financements d'Horizon Europe.**

MESURES OPÉRATIONNELLES PROPOSÉES :

- *Améliorer la communication autour des programmes de recherche européens dans les régions ultrapériphériques.*
- *Lancer des appels à projets thématiques spécifiques dédiés aux RUP (par exemple sur les maladies tropicales, les récifs coralliens, le risque volcanique, la valorisation de la biodiversité, l'agroécologie, les éco-matériaux et la culture).*
- *Soutenir financièrement la création d'une agence de valorisation de la recherche et de l'innovation au sein des RUP, dans la continuité du programme Forward pour aider à la structuration du domaine de la recherche dans les RUP et faciliter la recherche de partenariats au niveau européen ou des macros-régions. Cette agence visant à développer des réseaux d'acteurs et l'ingénierie de projet pourra être financée par le programme Interreg Europe.*
- *Faciliter l'utilisation par les RUP des financements européens dédiés à la recherche (Horizon Europe) dans le prolongement d'Horizon 2020.*
- *Renforcer le potentiel de recherche et d'innovation des régions ultrapériphériques dans le cadre du programme Horizon Europe pour la période 2021-2027, en aidant au financement du développement des plateaux techniques et plateformes d'innovation.*
- *Systématiser la phase d'appel à manifestation d'intérêt avant les appels à projet dans les programmes européens afin d'appuyer les porteurs de projets dans l'atteinte des attendus des appels à projet.*
- *Accompagner les autorités de gestion du FEDER dans la réévaluation et le déploiement de leur stratégie de spécialisation intelligente afin d'adapter leurs écosystèmes d'innovation aux secteurs les plus prometteurs pour la résilience de leurs territoires (agriculture et alimentation durable, matériaux bio-sourcés et bâti tropical, e-santé et pharmacopée, recherche en lien avec le domaine maritime, l'économie bleue et le tourisme).*
- *Recourir plus systématiquement au multilinguisme et à la publication des programmes de travail dans les langues nationales en adressant les appels à projet européens ouverts aux RUP dans les langues nationales de ces collectivités et accepter de recevoir sans discrimination au titre de la langue les réponses rédigées par ces collectivités dans leur langue nationale.*

PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Aides d'Etat

PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES :

- **La compétitivité des économies des RUP et la compensation de leur déficit d'accessibilité.**
- **Le recours plus régulier à la notion d'activité purement locale.**
- **La prolongation de l'encadrement temporaire des aides d'état pour les RUP.**

MESURES OPÉRATIONNELLES PROPOSÉES :

- *L'élaboration par la Commission européenne d'une check-list de critères serait utile et permettrait d'assurer une meilleure sécurité juridique des dispositifs. Ces critères permettraient d'apprécier le caractère purement local d'une activité et donc la capacité à affecter les échanges entre Etats membres des aides publiques qui lui sont accordées.*
- *Evaluer l'impact de l'encadrement temporaire des aides d'Etat mis en œuvre pendant la pandémie afin d'envisager un maintien de ce cadre simplifié s'il ne contrevient pas à la libre concurrence.*
- *Augmenter le plafond des aides de minimis à 500 000 € et la hausse des seuils pour l'agriculture (à 50 000€, hors aides relevant du POSEI) et la pêche (à 60 000€, hors aides relevant des Plans de Compensation des Surcoûts)*
- *Soutenir les connexions nationales en permettant :*
 - ▀ *que l'aide au démarrage de nouvelles liaisons aériennes au départ ou à destination des aéroports des RUP ne soit pas limitée à 50% des redevances aéroportuaires et qu'elle puisse être modulée en fonction de la distance de la nouvelle liaison et de son risque, afin de couvrir l'ensemble des coûts (marketing, coûts d'exploitation, redevances aéroportuaires) pendant les premières années d'exploitation ;*
 - ▀ *qu'il soit permis l'octroi d'aides pour le renforcement des liaisons existantes, afin d'améliorer la connectivité et la compétitivité des RUP avec les marchés mal desservis mais présentant un potentiel de croissance.*
- *Amender les règles des aides d'Etat au transport maritime pour autoriser la création de compagnies maritimes régionales dans les RUP y compris celles exploitant des routes maritimes RUP-Etats tiers.*
- *Moduler les aides au démarrage des nouvelles liaisons aériennes, au départ ou à destination des aéroports des RUP, en fonction de la distance de la nouvelle liaison et de son risque, afin de couvrir l'ensemble des coûts (marketing, frais d'exploitation, redevances aéroportuaires) pendant les premières années d'exploitation.*
- *Étendre le soutien financier à la construction, la planification, la sécurité et l'entretien des infrastructures aéroportuaires et maritimes, et que les opportunités*

PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Aides d'Etat

d'investissement ne se limitent pas aux seules considérations environnementales.

- *Maintenir un cadre réglementaire des aides d'État dans les RUP qui permet le maintien des aides économiques, fiscales et douanières dans les RUP et le maintien de leurs régimes fiscaux (augmentation des intensités d'aides pour les aides régionales, zone franche de Madère).*
- *Maintenir pour les RUP les dérogations aux règles communes pour le marché intérieur de l'électricité.*

PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Insertion régionale

PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES :

- **L'intégration politique et économique des RUP** dans leurs bassins respectifs.

MESURES OPÉRATIONNELLES PROPOSÉES :

- *Intégrer les RUP dans les futures « Alliances vertes » au titre de la politique extérieure de l'UE afin de favoriser une coopération régionale des RUP avec leurs voisins sur ces thématiques. Cette intégration nécessite la mobilisation de ressources financières pour la coopération régionale via l'instrument NDICI.*
- *Soutenir les RUP dans leurs actions de coopération avec les pays et Etats voisins sur les sujets de la connectivité et de la numérisation.*
- *Prévoir un cadre d'intervention spécifique entre les RUP d'un même bassin et entre les RUP et leurs pays voisins afin de soutenir la mutualisation des connaissances et des pratiques et de valoriser la coopération. Soutenir l'interopérabilité des systèmes d'information.*
- *Favoriser les programmes économiques d'intégration régionale et soutenir les démarches d'internationalisation des entreprises, en veillant à proposer des mesures intégrant un appui en ingénierie aux entreprises, sous peine qu'une grande partie d'entre elles n'ait pas accès aux dispositifs d'aide à l'internationalisation. Le cadre des Aides d'Etat dans les RUP devra évoluer pour favoriser l'internationalisation des entreprises.*

PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Migrations

PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES :

- **La meilleure prise en compte des spécificités des RUP dans la déclinaison des politiques migratoires européennes notamment par rapport à la gestion des mineurs migrants non accompagnés.**

MESURES OPÉRATIONNELLES PROPOSÉES :

- *S'assurer d'une meilleure prise en compte des spécificités des RUP dans les programmes FSI et FAMI, aussi bien pour ce qui relève de la gestion partagée que de la gestion directe.*
- *Renforcer le soutien aux autorités locales des RUP et aux organisations de la société civile travaillant sur l'intégration des migrants et des réfugiés, en renforçant les instruments techniques et financiers.*
- *Intégrer de manière adéquate dans les programmes européens (FAMI et FSE+) la prise en charge requise par les mineurs migrants non accompagnés qui arrivent dans les RUP, situées aux dernières frontières de l'Union européenne en Afrique et en Amérique.*
- *Aider les RUP face à la pression additionnelle qu'exerce le phénomène de la migration irrégulière sur leur dépense publique, notamment en ce qui concerne l'accueil et l'intégration des mineurs non accompagnés.*
- *Prévoir un appui européen approprié pour tenir compte du retour massif des citoyens portugais en provenance du Venezuela vers Madère.*

PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Sujets institutionnels

PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES :

- **L'importance de l'impulsion donnée par la DG Régio à l'unité RUP** dans son rôle de consultation interservices pour le portage des politiques à l'égard des RUP.

MESURES OPÉRATIONNELLES PROPOSÉES :

- *Renforcer le positionnement de l'Unité RUP au sein de la DG Régio et vis-à-vis des autres directions générales de la Commission, afin de conforter son action de coordination interservices.*
- *Organiser des sessions d'information spécifiques aux RUP avec la société civile afin de présenter les opportunités offertes par l'UE et favoriser les rencontres en visio-conférence pour assurer une meilleure participation des acteurs de la société civile.*
- *Financer une plateforme d'aide à l'ingénierie territoriale portée par les RUP avec pour objectif de mieux faire connaître localement les politiques et programmes européens et d'accompagner les porteurs de projets.*

